

Fiche technique relative aux conditions de présentation et de sécurité des expositions temporaires (Facility report)

L'établissement

La Sabline « Musée de Préhistoire-Médiathèque-MJC21 »

Au cœur de la ville, La Sabline, inaugurée en mai 2010, réunit dans un même espace architectural, trois structures, la Médiathèque et le Musée de Préhistoire (statut communal) et la Maison des Jeunes et de la Culture – MJC 21 (statut associatif). Ouverte toute l'année, elle propose de multiples services sociaux et culturels. Aujourd'hui, elle accueille plus de 15 000 personnes par an.

Les coordonnées

La Sabline « Musée de Préhistoire-Médiathèque-MJC21 »

21, route de Montmorillon
86320 Lussac-les-Châteaux
05 49 83 39 80 / lasabline@lasabline.fr
www.lasabline.fr

Les horaires d'ouverture aux publics de la salle d'exposition

D'octobre à mai : du mardi au vendredi de 10h à 13h et de 14h à 18h et le samedi de 10h à 12h et de 14h à 17h

De juin à septembre : du mardi au vendredi de 10h à 13h et de 14h à 18h et le samedi et le dimanche de 10h à 12h et de 14h à 18h.

La salle d'exposition ¹

La salle d'exposition temporaire se trouve au rez-de-chaussée du bâtiment. Elle est ouverte sur le hall d'accueil. Elle présente une superficie de 90 m². De forme rectangulaire, elle offre trois surfaces murales (voir plan de masse) permettant l'accroche sur des cimaises et possède de nombreuses prises au sol. Elle est agrémentée d'un vidéoprojecteur accroché au plafond, permettant des projections sur le mur en fond de salle.

C'est un espace mutualisé entre les différentes entités de La Sabline, exclusivement dévolu à la présentation d'expositions temporaires de qualité, obligatoirement réalisées par des artistes ou des organismes reconnus ou par des amateurs accompagnés par des artistes et s'inscrivant dans les orientations artistiques précisées ci-dessous :

- Exposition d'art contemporain (toutes formes artistiques confondues),
- Exposition de valorisation du Livre et de la Littérature,
- Exposition de préhistoire, d'archéologie et/ou d'ethnographie.

Le comité technique des expositions temporaires

Il réunit les 3 responsables (Responsable Musée, Responsable Médiathèque et Animateur Culturel de la MJC21).

- Responsable Musée : François Debrabant, 05 49 83 39 83, museedeprehistoire@lasabline.fr
- Responsable Médiathèque : Coralie Cornuau, 05 49 83 39 81, mediatheque@lasabline.fr
- Animateur MJC21 : Emmanuel Brouillaud, 05 49 48 42 64, culturemjc@yahoo.fr

Le comité technique élabore la programmation de la salle d'exposition temporaire en respect de la charte culturelle et le soumet pour validation au comité de pilotage composé d'élus de la Commune et d'administrateurs de la MJC21.

Le matériel à disposition dans la salle d'exposition

- 1 système d'accrochage sur cimaise avec rails, tiges et crochets antivols.
- 5 socles blancs (Dimensions hors tout : L600*P600*H100mm)
- 3 vitrines cloches blanches carrées (Dimensions hors tout : L800*P800*H1300mm/Dimensions utiles intérieures de la cloche de verre : 684*P684*H492mm)
- 2 vitrines cloches blanches rectangulaires (Dimensions hors tout : L1200*P600*H1300mm /Dimensions utiles intérieures de la cloche de verre : L1084*P484*H492mm)
- 1 système d'éclairage par des spots et découpes.
- 2 panneaux blancs amovibles 2m de haut et 1m50 de large
- 1 vidéoprojecteur accroché au plafond, permettant la projection sur le mur en fond de salle d'images ou vidéos (MP3...) via clef USB ou cartes SD.
- 5 tablettes numériques de type Samsung galaxy à disposition du public
- Wifi à disposition dans la salle d'exposition

Manutention, emballage et présentation des œuvres

La réception des œuvres empruntées s'effectue sous la responsabilité d'un des trois responsables du comité technique, généralement le lundi, jour de fermeture au public, ou le mardi selon le type d'œuvres.

Les opérations de déballage des œuvres, de constat d'état, de présentation en vitrines ou sur tout autre support extérieur et d'accrochage sont réalisées sous la responsabilité d'au moins un des trois responsables du comité technique par l'équipe de La Sabline, assistée, s'il le souhaite, par l'artiste.

Les caisses de transport et autres emballages peuvent être entreposés pendant la durée de l'exposition dans un local situé au 3^e étage du bâtiment, accessible seulement par le personnel.

La Sabline possède un chariot pour le transport des pièces lourdes et de grandes dimensions.

Pendant le montage, la salle d'exposition est fermée par une cloison coulissante et la salle n'est accessible qu'au personnel de La Sabline.

Il est interdit de faire des trous dans les murs (clous, visses...proscrits) et d'utiliser des fluides pouvant abîmer le sol et les murs.

L'éclairage de la salle d'exposition

L'éclairage d'ambiance de la salle d'exposition temporaire est principalement indirect. Seule une fenêtre rasante horizontale forme un bandeau d'éclairage direct en bas de la cimaise sur cour.

L'éclairage est assuré par spots à découpe mobiles, ajustables en fonction de l'accrochage et des contraintes d'éclairage liées à la nature des supports exposés.

L'intensité de l'éclairage peut être modulée. L'éclairage est totalement supprimé pendant les jours et les heures de fermeture.

L'éclairage des vitrines est extérieur.

La sécurité et la sûreté de la salle d'exposition

Protection contre le feu

La salle d'exposition, tout comme l'ensemble du bâtiment est muni de détecteurs de fumée, d'extincteurs et est placé sous alarme incendie.

Protection contre le vol

Toutes les ouvertures sont équipées d'un système anti-intrusion. En dehors des heures d'ouverture au public, les accès sont fermés par des grilles et placés sous alarme supervisée par une société de télésurveillance qui prévient les personnes d'astreinte en cas de déclenchement.

Une surveillance visuelle est opérée par les agents d'accueil pendant les heures d'ouverture au public.